

## District de la Corrèze

### Siège social :

35 Rue Léon Branchet  
19100 BRIVE

### Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.  
Fax : 05.55.17.74.09.

### Site :

<http://foot19.fff.fr>

### E-mail :

[district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)

### Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00

Vendredi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00

Samedi :

9 H 00 . 12 H 00

## Agenda

**Comité Directeur** : Mercredi 5  
Septembre 2018 à 18 H 30

**Commission Foot Diversifié** : Jeudi 6  
Septembre 2018 à 18 H 30

**Commission Technique** : Jeudi 6  
Septembre 2018 à 18 H 45

**Commission Statuts de l'Arbitrage** :  
Jeudi 13 Septembre 2018 à 17 H 30



# REUNION ANNUELLE DES ARBITRES



**VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018  
à 20 H 30  
au Siège du District à Brive**

**Présence obligatoire de tous les Arbitres  
de District.**

\*=\*=\*=\*=\*=\*

De plus, pour les Arbitres « Unafistes » le  
Président de l'UNAF 19 Luc LAFLAQUIERE vous  
invite à la réunion annuelle à 19 H 30.

## Sommaire

Infos 0 .....p 1 et 2 et 7 .  
8

Procès verbaux 0 0 0 0 0 0 .p 3 à 5

Compte rendu 0 0 0 0 0 0 0 0 P 6

Partenaires institutionnels 0 ..... p 9

Partenaires privés..0 p 10 . 11 . 12 .  
13 et 14



Gestion  
financière  
du club

## LE MÉCÉNAT /LE SPONSORING

Vous êtes un club de football et vous cherchez des ressources supplémentaires pour préparer votre prochaine saison sportive. Le mécénat et le sponsoring correspondent à deux possibilités de financement pour votre association. Elles comportent chacune des règles spécifiques qu'il est intéressant de connaître pour optimiser vos ressources financières, humaines et matérielles.



### QU'EST CE QUE LE MÉCÉNAT SPORTIF ?

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise à un organisme d'intérêt général sans que soit attendu en retour, une quelconque contrepartie. Le mécénat est plus communément associé au don, celui-ci pouvant se réaliser sous diverses formes : financières (chèques, virements...) ; en nature (biens, fournitures, marchandises...) ; de compétences (de personnel...). Le mécénat est conclu par le biais d'une convention. Les associations ont l'obligation de nommer un commissaire aux comptes ainsi qu'un suppléant lorsque le montant annuel des dons reçus excède 153 000 euros.

### ATTENTION

Le mécénat est fiscalement considéré comme un don. Les entreprises peuvent déduire 60 % du don de leur impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5 % de leur chiffre d'affaires.

Exemple : Une entreprise fait du mécénat pour un montant de 100.000 € (dans la limite des 0.5% de son chiffre d'affaire). La réduction d'impôt est de 60.000 € (60% déduits des impôts sur les sociétés) et le coût réel de ce mécénat est de 40.000 €

### ATTENTION

Pour les associations, une recette issue d'une action de sponsoring correspond donc à une recette commerciale assujettie à tous les impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle) dans les mêmes conditions que les autres activités lucratives



### QU'EST CE QUE LE SPONSORING ?

Le sponsoring est une démarche commerciale caractérisée par une forte action publicitaire avec recherche de retombées économiques. Le sponsor finance donc un projet en échange de son nom, de sa marque, de son logo, de messages qui seront diffusés selon des indications précises convenues à l'avance par contrat. Pour un club de football, les sponsors constituent un élément indispensable pour son fonctionnement. Le sponsoring est conclu par le biais d'un contrat.



### COMMENT FAIRE SOUTENIR SON PROJET ?

Bénéficier d'un mécénat n'est pas un droit, il faut donc trouver une entreprise ou une fondation prête à financer votre projet. La recherche de sponsor est une procédure différente que celle utilisée pour du mécénat. Le contrat de sponsoring est une relation plus contraignante du fait qu'il s'agisse d'un accord « donnant-donnant ».

Dans tous les cas, il est nécessaire de disposer d'un véritable projet de club à mettre au cœur de votre démarche. Qu'ils s'agissent de mécénat ou de sponsoring, il est nécessaire de s'adresser aux fondations, aux grandes entreprises ainsi qu'aux PME locales en leur présentant de manière concise les caractéristiques de votre projet. La proximité géographique peut être un élément déterminant. Les commerçants de votre ville pourront être contents de participer au développement de votre association. Il faut savoir s'adresser à l'entreprise qui pourra être sensible à votre club en lui exposant les bénéfices qu'elle pourrait retirer de cet accord.

### En Bref :

Le mécénat se distingue du sponsoring par la notion de « retour sur investissement ». Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le sponsor s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct et des retombées pour son entreprise, proportionnelles à son investissement.

### Les textes de référence et liens utiles :

- Le Code des Impôts
- <http://www.association.gouv.fr>
- <http://www.legifrance.gouv.fr>



## BUREAU DISTRICT

### Réunion du 23 Août 2018

**Présents** : Mrs BONNET Jean-François . CLAVIERE Henri . DECHERF Damien . FARGES Claude . LENOIR Gérard . Mme BLANCEY Fabienne.

**Invités** : Mr LEMASSON Nicolas . Mme GOUDOUNESQUE Sylvette.

**Assiste** : Mr BESSE Franck.

**Excusés** : Mrs DUPUY Hervé . ESTEVES Gil . Mme CHAMINANT Fanny.

\*\*\*\*\*

#### **1/ APPROBATION DU P.V DU 19 JUIN 2018 :**

Le P.V. de la dernière réunion de Bureau est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ INFORMATIONS :**

##### Courriers / mails

- Courrier ES USSAC concernant l'encadrement des Stages Foot Académie, le Président va recevoir les différentes parties.
- Courrier à la Mairie de SEILHAC pour demander l'utilisation des installations pour les tests arbitres.
  - o Accord reçu du club de SEILHAC.
- Mails de FRJEP EYREIN, US ST CLEMENT, AS ST MARTIAL de GIMEL (copie de la demande de rendez-vous auprès du Président de la LFNA pour utilisation installations à Laval Verdier).
- Agendas réunions (modification dates de réunion de Comité les mercredis).

#### **3/ ADMINISTRATIF :**

- Point sur le renouvellement des Cooptés et compositions des Commissions (validation Comité du 05/09/2018).
- Présentation d'un document avec les référents salariés pour chaque Commission.
- Réunions de secteurs avec mise à jour du cahier des charges et réflexion ordre du jour.

##### Dates et lieux :

Lundi 08 Octobre 2018 . Merlines pour le secteur MILLE SOURCES (Fanny CHAMINANT)  
Lundi 15 Octobre 2018 . Mercoeur (à confirmer) pour le secteur VALLEE DE LA DORDOGNE (Henri CLAVIERE)  
Lundi 22 Octobre 2018 . St Jal (à confirmer) pour le secteur TULLE MONEDIERES (Claude FARGES)



Lundi 29 Octobre 2018. Brive Stade Pestourie pour le secteur BASSIN DE BRIVE (Gil ESTEVES)

Lundi 5 Novembre 2018 . Vignols ou Voutezac (à confirmer) pour le secteur VALLEE VEZERE (Fabienne BLANCEY)

- Présentation des notes sur les frais IK et congés salariés (validation Comité du 05/09/2018).

#### **4/ FINANCIER :**

- Point relevé clubs n°3 (règlement du solde).
- Réunion Commission Finances le 24/08/2018 (mise en place et études projets District)
- Réunion Convention d'objectifs le 31/08/2018.
- Règlement acompte Stages Foot Académie 2018.
- Dossiers (Fonds pour le Développement de la Vie Associative)
- Fonctionnement Trésorerie.

#### **5/ DOSSIERS COMMISSIONS :**

- Situation Commission Gestion des Compétitions Séniors, elle fonctionnera désormais avec une double présidence (Claude FARGES et Fanny CHAMINANT).

Claude FARGES indique les modifications clubs pour 2018/2019 :

- Reprise de l'AS MEYSSAC en Seniors
- Mise en sommeil de l'AS BRIVE
- Fusion AS CONCEZE / AF19 → AUVEZERE MAYNE FC
- Entente entre l'AS ST MARTIAL et le FRJEP EYREIN

- Point sur les calendriers et règlements des différentes compétitions.
- Signature convention (renouvellement) avec ADM 19 (Partenariat Coupe des Communes) le 14 Décembre 2018 lors de la Soirée des Récompenses.
- Situation entente A3VO, le District prend note des décisions des différents clubs.
- Date à fixer pour remise chèques aux Sections Sportives.
- Programme (club des 100 femmes, courrier LFA).
- Stage arbitres et mise en application Carton Blanc.
- Mise en place de désignations arbitres par le secrétariat (F. BESSE) en concertation avec la CDA (J.C. BROU).
- Présentation du projet commun avec les Districts 23 et 87 « Délégués District » Un appel aux volontaires (indépendant des Délégués LFNA) sera fait par la Commission Ethique et Fair-Play.
- Projet des Formation Dirigeants pour 2018/2019.
- Communication, un point est fait sur les actions à mener.



## **6/ DOSSIERS DIVERS :**

- Suite au séminaire mise en place de responsables pour le suivi :
  - o Du Carton Vert
  - o De Soyons Sport en D2
  - o De la Cellule avec la Préfecture
  
- Caisse de Solidarité
  - o US VARS = une aide compensatrice sera remise prochainement.
  - o FC COSNAC = en attente documents justificatifs.
  
- Passage en CDI de Yorick BRANDY (CTD DAP) avenant à adresser au Cabinet ACCF.
- Trophée des Champions du 22 Août 2018 à Seilhac, bonne organisation et match très agréable.
- Prévoir médailles Podium du Bénévolat par les cinq référents de secteurs.
- Rappel fonction des Vice-Présidents référents de secteurs.
- Salariés.
  - o Projet de recrutement d'un Service Civique (rendez-vous le 27/08/2018)
  - o Séminaire à Castelmourou du 3 au 6 Septembre 2018 (CTD DAP - Conseillers Techniques Départementaux en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques).
    - Présence de Yorick BRANDY
  - o Séminaire à Clairefontaine du 17 au 20 Septembre 2018 (CTD PPF - Plan de Performance et de Formation).
    - Présence de Olivier COELHO.

## **7/ PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR :**

L'ordre du jour de la réunion du Comité Directeur du 5 Septembre 2018 est abordé.

Fin de la réunion à 21 H 45.

Le Secrétaire Général  
C. FARGES

Le Président  
J.F BONNET



## TROPHEE DES CHAMPIONS



L'Amicale des Educateurs de la Corrèze organisait Mercredi 22 Août 2018 sur le stade de Seilhac le 3<sup>ème</sup> Trophée des Champions en partenariat avec le District de Football de la Corrèze.

L'ES USSEL, Champion Départemental 2018 était opposé à l'équipe de l'AS JUGEALS/NOAILLES, vainqueur de la Coupe de la Corrèze 2018 :

Score à la mi-temps : 2-0 pour l'ES Ussel  
Score à la fin du temps réglementaire : 2-2

C'est après une séance de tirs aux buts éprouvante pour les gardiens respectifs, car il a fallu attendre le 13<sup>ème</sup> tir pour départager les deux équipes, que l'ES USSEL a pu soulever le Trophée de la victoire remis par Serge SIMON, Président de l'Amicale des Educateurs et Jean-François BONNET, Président du District

Bravo aux joueurs et aux organisateurs pour cette soirée de convivialité.





## DEVENEZ DELEGUE(E) DE LA LFNA

Dans le cadre du renouvellement de ses effectifs, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de lancer un appel à candidatures (homme ou femme) pour le recrutement de nouveaux Délégués pour son secteur Nord afin d'assurer la bonne organisation des rencontres régionales.

### **Missions principales du/de la Délégué(e) :**

Représenter d'une part la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des compétitions qu'elle organise sur son territoire et d'autre part, lui rendre compte par écrit, des conditions d'organisation et de déroulement de chacune des rencontres pour lesquelles il/elle a été missionné(e).

Sur les matches sur lesquels il est désigné, le/la Délégué(e) doit :

1. S'assurer du bon déroulement de la rencontre. Veiller entre-autre au comportement des « bancs de touche », à la sécurité des officiels, des joueurs et des spectateurs.
2. Faire respecter les directives officielles préconisées par les textes réglementaires.
3. Faciliter et assurer les coordinations entre tous les acteurs de la rencontre,
4. Rendre compte de façon objective, au travers d'un rapport, du déroulement des matches sur lesquels il est désigné.

### **Profil Attendu :**

1. avoir une bonne connaissance du milieu Footballistique,
2. avoir une disponibilité suffisante,
3. avoir des compétences informatiques (word et excel),
4. faire preuve d'écoute, de discernement, de neutralité, de tolérance et de psychologie
5. être motivé(e) par la fonction,
6. assister aux formations proposées par la LFNA,
7. conditions d'âge : minimum 18 ans
8. antécédents Footballistiques : soit sans aucune appartenance à une famille footballistique (mais motivé(e) par le football et avec un minimum de connaissance) ou soit appartenance à une des différentes familles du football mais sans aucun engagement en cours (anciens: Dirigeants, Educateurs, Arbitres, Observateurs, Joueurs . . )



9. être organisé(e) et faire preuve de rigueur,  
10. avoir une aisance relationnelle avec les différents interlocuteurs de la rencontre (Présidents, Educateurs, Dirigeants, Arbitres, Joueurs ..) .

**Date limite de candidature : Dimanche 16 Septembre 2018**

Si vous êtes intéressé(e), adressez à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général

. une demande de candidature.

. une lettre de motivation manuscrite et un curriculum vitae à l'adresse suivante :

Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine . Pôle du Haillan . 17 Bis, Rue Joliot Curie . CS 60139 .  
33167 St Médard en Jalles Cedex





# PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MALEMORT





## PARTENAIRES PRIVES



17 Rue Denis Papin . B.P 135  
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex  
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



**A BAIE C. FENETRES**  
**PVC- ALU - BOIS**  
**6 Rue Marcelin ROCHE**  
**19100 BRIVE**  
**Tél:05.55.17.68.57**  
**Fax:05.55.17.69.78**



**SAS ASSIMON TP**





## PARTENAIRES PRIVÉS


**BAR-RESTAURANT**  
**PENSION DE FAMILLE 3 SALLES**  
**TRAITEUR**  
**Chez "Gus et Olga"**



3, rue du Tir (face à la Giat)  
 19000 TULLE  
**Tél. 05 55 20 26 73**  
**Fax : 05 55 20 26 73**



Garage **POUJET**





## PARTENAIRES PRIVES



<p><b>CONTANT</b> ENTREPRISE S.A.S. Z.I. du Verdier <b>LUBERSAC</b> ☎ 05.55.73.39.75 Fax 05.55.73.59.77</p>	<p><b>FORAGES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ RECHERCHE D'EAU</li> <li>✓ GÉOTHERMIE</li> <li>✓ DIRIGÉS</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ V.R.D. ADDUCTION EAU POTABLE</li> <li>✓ RÉSEAU ÉLECTRIQUE</li> <li>✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC</li> </ul>
<p>Site : <a href="http://www.contant.fr">www.contant.fr</a> • Email : <a href="mailto:info@contant.fr">info@contant.fr</a></p>	



**COUVERTURE - ZINGUERIE  
NEUF - RESTAURATION  
Ardoises - Tuiles - Lauzes**

**Henri LAVEAUX**

"La Vedrenne Haute"  
19360 COSNAC  
Tél. 05 55 23 13 90  
Fax 05 55 23 13 06



## PARTENAIRES PRIVÉS



**Axess Automobiles**  
Brive - 05.55.87.17.17  
Tulle - 05.44.40.50.00





# PARTENAIRES PRIVES



VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode  
19270 USSAC  
06.50.53.70.42  
m-v-construction@orange.fr

